



Séance du 03 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 27

Date de la convocation : 28 mai 2024

Date d'affichage : 11 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le trois juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

Etaient présents : Mmes et MM. B. PY -T. SEGUIN – G. BRIOT adjoints - S. COLLILIEUX – F. LUPFER – C. HOTTINGER – R. KIFFER – Y. TESTON – S. TETOT – P. PARISOT – D. RANOUX – G. SALVI – C. LAMBOLEY – V. TRARI MEDJAOUI – T. SCHLUMBERGER – B. GRANDJEAN – O. HOULLON – M. FAIVRE – A. IPPONICH – M. HEQUET

Pouvoirs : M. JACOBBERGER donne pouvoir à S. COLLILIEUX – S. LAMBERT donne pouvoir à T. SEGUIN – M. BONNET donne pouvoir à M.C. FAIVRE – P.E. PHEULPIN donne pouvoir à M. HEQUET

Absents : C. AMAROT HOUSSARD – Q. COUVREUR

Philippe PARISOT a été désigné secrétaire de séance

DCM 2024/06/47

Création d'un poste permanent – Aménagement paysager et entretien des espaces publics

(CGFP – art. L313-1 et suivants)

- Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L 313-1 ;
Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, le cas échéant ;
Vu le budget de la collectivité ;
Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité ;

CONSIDÉRANT la nécessité de créer un emploi permanent dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux au grade d'adjoint technique à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique C, afin d'assurer les fonctions d'agent technique spécialisé dans l'aménagement paysager et l'entretien des espaces publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de créer un emploi permanent dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux au grade d'adjoint technique territorial à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique C,
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- Autorise Madame le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
- Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Marie-Claire FAIVRE

